

**Séance régulière du conseil d'établissement
de l'école Curé-Paquin
Tenue le 23 octobre 2025 à 18 h 30, au salon du personnel**

Présences :

Parents :	Personnel :	Public :	Autres :
Cassandra Charpentier (vice-présidente) Julie Chénier Gessyka Fraser Francis Gauthier (président) Sara Perreault (substitut) Georges Tagagoum (substitut)	Julie Gagné Vanessa Laforest Isabelle Langlois Roxane Odam-Labranche Manon Giroux Marie-Josée Moisan	Aucun	

1. Ouverture de l'assemblée

En l'absence de président, Mme Marie-Josée Moisan ouvre l'assemblée. Il est 18 h 36.

2. Parole au public

Aucun public présent.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Moisan fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Vanessa Laforest D'ADOPTER l'ordre de jour tel que présenté.

Adopté

Résolution n° CE-2526-001

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 12 juin 2025

Madame Moisan présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par Mme Cassandra Charpentier D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 12 juin 2025 tel que présenté.

4.1 Suivi du procès-verbal de la séance du 12 juin 2025

Mme Moisan nous parle des chandails achetés pour tous les élèves de l'école avec notre thème : *Nous, on brille plus que les étoiles*. Les élèves sont fiers. Ce projet est issu de réflexions du conseil d'établissement de l'an dernier.

En lien avec le budget initial adopté en mai dernier, Mme Moisan explique les enjeux reliés aux coupures ministérielles. Des précisions sont à venir.

Approuvé

Résolution n° CE-2526-002

5. Décision concernant le conseil d'établissement 2025-2026

5.1 Élection de la présidence et vice-présidence;

Les membres du CÉ font les propositions suivantes :

- Président : Francis Gauthier
- Vice-Présidente : Cassandre Charpentier

5.2 Règles de régie interne;

Mme Moisan fait la lecture des points importants et répond à quelques questions.

Il est proposé par Mme Julie Chénier D'ADOPTER les règles de régie interne telles que présentées.

Adopté

Résolution n° CE-2526-003

5.3 Formulaire de déclaration d'intérêts et autorisation pour la communication de renseignements personnels;

Ces documents sont remplis séance tenante par les membres du CÉ.

5.4 Calendriers des réunions;

- Les dates des séances sont choisies par les membres ([voir le calendrier des rencontres](#)).
- Les rencontres se feront à 18 h 15.

5.5 Budget et fonctionnement du CÉ

Le budget annuel du CÉ est de 775\$ et peut servir pour des frais de gardiennage, des festivités, de la formation pour les membres, etc. Le solde du budget peut être octroyé par les membres du CÉ à un projet-école.

6. Consultations

6.1 Cadre d'organisation scolaire 2026-2029

Mme Moisan présente le cadre et les membres répondent à la consultation en ligne.

6.2 Politique sur l'admission, l'inscription et la répartition des élèves dans les établissements OS-01

Mme Moisan présente les vidéos d'information sur la politique et répond aux questions. Les membres discutent et répondent à la consultation en ligne.

7. Suivi budgétaire 2024-2025

Le budget 2024-2025 est en équilibre. Un surplus d'environ 36000\$ a pu être transféré au budget 2025-2026.

8. Adoption du Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation, la violence et les actes à caractère sexuel à l'école 2025-2026

Le plan de lutte a été approuvé en juin dernier dans l'ancien format. Le ministère de l'éducation nous a envoyé une nouvelle version où nous avons inséré les informations de l'ancien format. Un document résumé à l'attention de la communauté éducative, dont les parents, sera déposé sur le site Web de l'école.

Il est proposé par Mme Gessyka Fraser D'ADOPTER le plan de lutte que présenté.

Adopté

Résolution n° CE-2526-004

9. Sorties et activités éducatives 2025-2026

Mme Moisan nous présente les sorties et activités choisies par les enseignants et payées par la mesure École accessible et inspirante ou par celles de Culture à l'école et Sorties culturelles. Les parents ne payent donc pas de frais et les activités se vivent toutes à l'intérieur des heures de l'école.

10. Fonds spéciaux – suivi des demandes de fonds pour projets-classes

Mme Moisan nous présente le tableau des fonds spéciaux pour l'année 2025-2026. Elle donne des détails sur les sommes que nous avons reçu de différents partenaires.

Mme Moisan fait la demande afin que tous les enseignants reçoivent la somme de 250\$ pour leur budget de classe.

Il est proposé par Mme Roxane Odam-Labranche D'ADOPTER la somme pour chaque enseignant.

Adopté

Résolution n° CE-2526-005

Voici les demandes faites au CÉ en lien avec les fonds spéciaux :

- 4^e année (projet BD : somme de 248,06\$)
- Isabel Pinel (projet de lecture : somme de 271,95\$)
- Sophie Legault et Isabelle Langlois pour la bibliothèque (jeux pédagogiques éducatifs et ludiques : somme de 2500\$)
- Préscolaire 4 ans (achat de jouets et de jeux symboliques : somme de 500\$)
- Natalia (achat de matériel spécialisé en art dramatique : somme de 5000\$)
- 5^e année (achat de matériel pour un projet en science d'une somme de 393\$)
- Préscolaire 5 ans (Organisation de bacs de détente : somme de 500\$ par classe)

Il est suggéré de faire un fichier afin de répertorier les demandes faites au fil des ans par les enseignants.es. Ceci permettra d'assurer une équité entre les niveaux scolaires.

Il est proposé par M. Francis Gauthier D'ADOPTER les dépenses et demandes pour les fonds spéciaux.

Adopté

Résolution n° CE-2526-006

Si les dons reçus pour notre projet de chien d'assistance ne sont pas suffisants pour couvrir les coûts, les fonds spéciaux couvriront les frais pour un maximum de 8050\$.

Il est proposé par Mme Cassandre Charpentier D'ADOPTER les frais reliés à notre chien Lucy, le cas échéant.

Adopté

Résolution n° CE-2526-007

11. Projet éducatif 2023-2027 et plan d'action : suivi

Mme Moisan rappelle que le CÉ a approuvé le projet éducatif 2023-2027 au printemps 2024 avec des cibles en lecture, en écriture, en lien avec l'implication des parents et au niveau de la formation du personnel. Le plan d'action réalisé par les enseignants peut être modulé d'une année à l'autre. Les moyens mis en place sont en cours de réalisation.

12. Formation ministérielle obligatoire pour le conseil d'établissement (nouveaux membres)

Tous les nouveaux membres du CÉ doivent suivre la formation ministérielle obligatoire. Mme Moisan enverra l'information à ces membres.

13. Informations :

12.1 Du président du conseil d'établissement;

12.2 Du représentant du comité de parents ;

La rencontre du comité avait lieu ce soir. Mme Chénier n'a pas pu y être puisqu'elle était au CÉ.

12.3 De l'OPP, organisme de participation des parents ;

Il n'y aura pas d'OPP puisqu'aucun parent n'a démontré d'intérêt lors de l'assemblée générales du 17 septembre 2025. Les demandes de bénévolat seront faites par courriel tout au long de l'année, en fonction des besoins.

12.4 Des représentants du personnel-école ;

Mme Odam-Labranche mentionne que nous avons un bon début d'année, que Lucy (notre chienne d'assistance) est en forme et très aidante.

Mme Langlois nous dit que nous avons une belle équipe de TES.

Mme Gagné apprécie l'aide à la classe pour aider les petits de 1^{re} année.

Il est souligné que nous avons apprécié le service de photographie. Les photos sont magnifiques et les parents sont en accord. Les parents souhaitent poursuivre avec cette compagnie.

Il est proposé par Mme Gessyka Fraser D'ADOPTER la poursuite du service de photographie avec la compagnie Photomania.

Adopté

Résolution n° CE-2526-008

12.5 De la direction ;

Il y a déjà six semaines de passées à la nouvelle année scolaire. Belle rentrée scolaire! Belle implication de tous les membres du personnel, anciens comme nouveaux.

14. Divers :

Aucun divers.

15. Levée de la séance : 21 h 58.

Le président

Francis Gauthier

La directrice

Marie-Josée Moisan